République Française Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINE - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-luc BENNAHMIAS représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINE Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD -France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUL représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI -Patrick MENNÚCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gerard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

Etaients absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AGER 023-629/13/CC

■ Attribution d'une subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 13 pour l'accompagnement d'artisans boulangers sur la réduction et le tri des déchets et approbation d'une convention.

DGS 13/10486/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est engagée depuis 2011 dans une démarche de réduction des déchets, et d'amélioration des performances de tri, avec la mise en place d'un Programme Local de Prévention des déchets en partenariat avec l'ADEME.

Ce programme prévoit une réduction de 7% des ordures ménagères et assimilés collectés sur le territoire en cinq ans (2012-2016).

A ce titre, Marseille Provence Métropole a engagé des actions en direction des particuliers, en faveur du développement du compostage individuel et collectif notamment, et souhaite agir également auprès des entreprises. Les déchets des professionnels assimilés aux ordures ménagères représentent un gisement estimatif de plus de 90 000 tonnes par an.

De son côté, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 13 a mis en place plusieurs actions pour réduire la nocivité et la quantité des déchets, notamment une action « déchets des peintres » par laquelle elle organise des collectes de déchets chez les fournisseurs en partenariat avec la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB 13) et un organisme collecteur agréé.

Dans ce contexte, Marseille Provence Métropole, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 13 et les deux organisations professionnelles de la boulangerie ont décidé de conclure un partenariat afin d'accompagner quelques entreprises du secteur de la boulangerie située sur le territoire de Marseille Provence Métropole pour optimiser la gestion de leurs déchets et participer à la sensibilisation des habitants. Le secteur de la boulangerie est un secteur d'activité privilégié pour ce type d'action car il permet à la fois de travailler sur la réduction des déchets produits par les professionnels (cartons, papier,...) mais également de sensibiliser au quotidien les « clients » à la réduction des déchets.

Cette démarche s'inscrit dans le programme local de prévention des déchets de Marseille Provence Métropole et notamment dans l'axe 5 de ce programme : Action de prévention qualitative et quantitative auprès des acteurs économiques.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole;
- La délibération AGER 038-203/11/CC du Conseil de Communauté du 28 mars 2011 approuvant l'accord cadre de partenariat avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets :
- La délibération AGER 006-825/12/CC AGER du Conseil de Communauté du 14 décembre 2012 de présentation d'un rapport de synthèse du programme local de prévention des déchets.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt et la nécessité pour Marseille Provence Métropole de réduire la production de déchets à la source, dans un souci environnemental, humain et financier;
- L'intérêt du projet proposé pour sensibiliser les commerçants et habitants à la réduction et au tri des déchets;
- L'insertion de ce projet dans le programme local de prévention des déchets de Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1:

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'accompagnement d'artisans boulangers sur la réduction et le tri des déchets.

Article 2:

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône et les deux organisations professionnelles du secteur de la boulangerie.

Article 3:

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4:

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Collecte et Traitement des Déchets de la Communauté Urbaine 2013 : Nature 6574 – Sous-Politique G 610 Plan Climat – Fonction 812.

Pour Présentation, La Présidente Déléguée de la Commission Une agglomération éco-responsable Certifié Conforme, Le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Martine VASSAL

Eugène CASELLI